

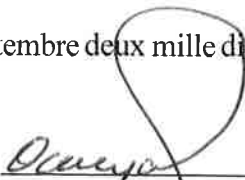
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon:

- Lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal prévue le lundi 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, située au 208 rue De Quen, le règlement suivant sera déposé pour adoption :

« Règlement 2018-474 code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité »
- Ce code d'éthique a pour objectif de prévenir toute situation qui irait à l'encontre des valeurs de la municipalité, de prévenir le favoritisme, la malversation, les abus de confiance et de prévenir toute situation de conflit d'intérêt.
- Le code énonce les principales valeurs de la municipalité et les différentes obligations et règles d'éthique qui doivent être suivies par l'ensemble des employés de la municipalité ainsi que diverses obligations d'après-mandat.
- Les règles touchant notamment les conflits d'intérêts, les avantages, la discrétion et la confidentialité, l'utilisation des ressources de la municipalité, le respect des personnes, l'obligation de loyauté et la sobriété et les obligations d'après-mandat.
- Le code prévoit de plus l'application de sanctions en cas de tout manquement au code d'éthique.
- Le règlement remplacera le règlement 2016-450 concernant le même objet.
- Le projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité pour consultation.

DONNÉ à Saint-Gédéon ce dix-neuvième jour de septembre deux mille dix-huit.


Dany Dallaire
Directeur général